

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2010

DIALOGUE SOCIAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 2389)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5301

présenté par

M. Derosier, Mme Karamanli, M. Valax, M. Vidalies, M. Dussopt, M. Deluga,
Mme Marisol Touraine, M. Issindou, Mme Martinel, M. Renucci,
M. Terrasse, Mme Adam
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 14

Après l'alinéa 8, insérer les deux alinéas suivants :

- « 7° À l'action sociale et à la protection sociale complémentaire ;
« 8° À l'insertion professionnelle des personnes handicapées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les questions d'action sociale, de protection sociale complémentaire, et d'insertion professionnelle des personnes handicapées ne sont pas mentionnées dans les compétences des comités techniques. Il paraît donc nécessaire d'inclure ces sujets dans leur champ de compétences.